

Service administration générale

ARRÊTÉ

portant délégation de signature au commandant Stéphane GIROIR, chef du groupement pilotage et fonctions stratégiques

Le président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours,

VU les articles L-1424-33 et R.1424-19.1, du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté du président du Conseil Général en date du 5 avril 2011, portant désignation de M. Michel BENOIT en qualité de président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours,

VU l'arrêté du président du conseil d'administration du service d'incendie et de secours du Tarn en date du 19 mai 2011 portant délégation de signature au Colonel Christophe DULAUD, directeur départemental du SDIS,

VU l'arrêté conjoint de nomination du président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours et de la Préfète du Tarn en date du 16 août 2013 portant nomination du commandant Stéphane GIROIR en qualité de chef du groupement pilotage et fonctions stratégiques au service départemental d'incendie et de secours du Tarn à compter du 1er septembre 2013,

VU l'arrêté de nomination du président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours en date du 14 octobre 2013 portant nomination du capitaine Guy MARTIEL en qualité d'adjoint au chef de groupement et de chef du service du contrôle de gestion et management intégré au service départemental d'incendie et de secours du Tarn à compter du 1er décembre 2013,

VU l'avenant n°1 au contrat d'engagement à durée déterminée de M. Julien BONREPAUX du président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours en date du 1er octobre 2013 affectant M. Julien BONREPAUX au groupement pilotage et fonctions stratégiques en qualité d'adjoint SI au chef de groupement au service départemental d'incendie et de secours du Tarn à compter du 1er septembre 2013,

VU la délibération du conseil d'administration du SDIS n°35 en date du 16 mai 2011 accordant délégations et attributions au président,

Considérant que pour l'exercice des missions de gestion administrative du service départemental d'incendie et de secours du Tarn, il est nécessaire que le commandant Stéphane GIROIR, chef du groupement pilotage et fonctions stratégiques dispose d'une délégation de signature accordée par le président,

Sur proposition du directeur départemental du service d'incendie et de secours du Tarn,

ARRÊTE :

Article 1^{er} :

Délégation est donnée au commandant Stéphane GIROIR, chef du groupement pilotage et fonctions stratégiques au service d'incendie et de secours du Tarn, à l'effet de signer les documents administratifs visés ci-après :

- dans la limite des attributions du groupement pilotage et fonctions stratégiques :
 - les bordereaux de transmission de documents ;
 - les bons de commande inférieurs à 4000 € TTC ;
 - la certification du service fait pour les bons de commande susvisés ;
- relatifs au management des technologies de l'information :
 - les courriers aux fournisseurs et partenaires ;
- relatifs au contrôle de gestion – Management intégré :
 - les convocations.

Article 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement du commandant Stéphane GIROIR, cette délégation est exercée par :
– M. Julien BONREPAUX, chargé de missions des systèmes d'information, pour les documents relevant du management des technologies de l'information ;
– le capitaine Guy MARTIEL, chef du service contrôle de gestion – management intégré pour les documents relevant du service contrôle de gestion – management intégré.

Article 3 :

L'arrêté 2013-43-1 du 23 décembre 2013 portant délégation de signature au commandant Stéphane GIROIR est abrogé.

Article 4 :

Le directeur départemental du service d'incendie et de secours du Tarn est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du service d'incendie et de secours du Tarn.

A Albi le : **10 JAN. 2014**

Le président du conseil d'administration
du SDIS


Michel BENOIT

Certifié exécutoire compte tenu de la réception
en préfecture le : **14 JAN. 2014**

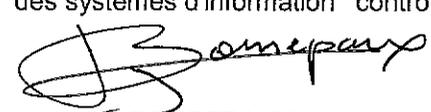
et de la notification aux intéressés :
le : *14.01.2014*

Le chef du groupement
pilotage et fonctions stratégiques


Commandant Stéphane GIROIR

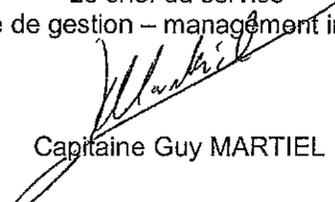
le : *14/01/2014*

Le chargé de missions
des systèmes d'information


Julien BONREPAUX

le : *14/01/14*

Le chef du service
contrôle de gestion – management intégré


Capitaine Guy MARTIEL

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.